

FICHE D'INSCRIPTION
Concours de peinture – Festival « Images in Vaux » 2018

La fiche d'inscription devra être complétée et renvoyée ou déposée le jour du concours (samedi 5 mai 2018) à la salle Equinoxe de Vaux-sur-Mer.

Prénom

Nom

Adresse

Code postal : Ville :

Age Date de naissance

Téléphone

E-mail

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de peinture 2018 et l'accepte dans son intégralité.

Fait à Le

Signature du candidat précédée de la mention : « lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e),

Prénom Nom

Demeurant

Parent ou tuteur légal de autorise mon enfant mineur à participer au concours de peinture 2018 organisé par la mairie de Vaux-sur-Mer autour du thème « La couleur bleue »

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de peinture 2017 et l'accepte dans son intégralité.

Fait à Le

Signature du responsable précédée de la mention : « lu et approuvé »

**REGLEMENT
CONCOURS DE PEINTURE**

Article 1 : Ce concours aura pour thème « La couleur bleue »

Article 2 : L'inscription à ce concours est gratuite. Il est ouvert à tout artiste peintre amateur et comporte deux catégories de participants :

- une catégorie « adultes »
- une catégorie « jeunes » de 12 à 18 ans

Pour participer, les candidats devront s'inscrire à l'aide de la fiche jointe ou le jour du concours le samedi 5 mai 2018.

Article 3 : Tous supports (papier, toile, carton, bois) peuvent être admis. Toutes les techniques sont également admises : huile, aquarelle, acrylique, sanguine, pastel, mine de plomb fusain...

A l'exclusion des procédés photographiques.

L'œuvre sera réalisée dans le temps imparti : **8h30 – 17h, le jour du concours.**

Article 4 : Tous les peintres sont invités à se présenter à la salle Equinoxe, **le samedi 5 mai 2018 à partir de 8h30** afin de faire tamponner le support choisi par eux pour réaliser l'œuvre. Le choix du sujet restant librement déterminé par l'artiste, à condition que celui reste dans le thème « La couleur bleue ».

Article 5 : Le jury, présidé par Madame le Maire, sera composé de peintres professionnels et amateurs.

Article 6 : A partir de 17h00, le jury se réunira en vue de sélectionner les meilleures œuvres selon 3 critères d'appréciation :

- composition de l'œuvre,
- maîtrise de la technique,
- créativité

Ensuite, il procédera à la proclamation des résultats à 18h00.

Article 7 : Les prix pour la catégorie « adultes » :

1^{er} prix : 200 € (prix de la ville de Vaux-sur-Mer)

2^{ème} prix : 150 € (prix du jury)

3^{ème} prix : 100 € (mention spéciale)

Pour les jeunes, le gagnant remportera du matériel de peinture.

Article 8 : L'organisateur se réserve la possibilité de publier dans les revues à buts non lucratifs des reproductions des œuvres primées sans que cela puisse entraîner de paiement de droits d'auteurs.

Article 9 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou œuvre endommagée dans le cadre de la manifestation.

Article 10 : L'œuvre ayant obtenu le 1^{er} prix deviendra la propriété de la ville organisatrice et sera exposée dans les locaux communaux.

Article 11 : La ville de Vaux-sur-Mer garantit aux participants son entière impartialité concernant le déroulement des délibérations du jury et la préservation d'une stricte égalité entre les participants.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

*Date et signature du participant
Précédé la mention « Lu et approuvé »*